

Seine-Maritime. La fin du masque dans les écoles, c'est pour bientôt

1-2 minutes

Le port du masque ne sera bientôt plus obligatoire à l'école dans certains départements. C'est ce qu'a annoncé Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement, au sortir du conseil des ministres qui s'est tenu dans la matinée du mercredi 22 septembre. La mesure s'appliquera à compter du 4 octobre dans les départements où le taux d'incidence sera faible.

Le seuil retenu pour passer au protocole sanitaire de niveau 1 (qui n'oblige plus le port du masque à l'école) a été fixé à 50 cas pour 100 000 habitants. Or pour la semaine du 12 au 18 septembre, le taux d'incidence s'élevait à 41 cas pour 100 000 habitants en Seine-Maritime (un taux en baisse depuis début août). Si le taux se maintient ou continue de décroître, il permettrait aux élèves des écoles élémentaires du département d'ôter le masque à partir du 4 octobre. Attention, les collégiens et lycéens devront toujours, eux, porter le masque à l'intérieur des locaux.

Rien ne change, en revanche, pour le pass sanitaire, "un outil efficace", selon le porte-parole du gouvernement.